

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Développements principaux mars 1999-mai 2000

Malgré un accord de paix en août 1999, il est évident que l'utilisation des mines antipersonnel s'est poursuivie en RDC en 1999 et 2000. Mais il demeure impossible d'en identifier les responsables. Des accusations ont été formulées, non seulement contre les troupes du gouvernement et des forces d'opposition à la RDC, mais également contre celles du Rwanda, de l'Ouganda, du Zimbabwe et du Tchad. Toutes les parties ont nié utiliser des mines.

Cela fait plus de deux ans maintenant que l'on ne peut identifier exactement les responsables de l'utilisation de mines antipersonnel en RDC. L'Observatoire des Mines pense que l'on a atteint le stade où les Etats Parties au Traité d'Interdiction des Mines devraient exiger des clarifications détaillées de la part de l'Ouganda, du Rwanda et du Zimbabwe, et s'efforcer par tout autre moyen possible d'établir les faits quant à l'utilisation des mines dans la République Démocratique du Congo.

En juillet 2000, UNMAS a établi un plan d'action en trois phases concernant la RDC pour la mission de l'ONU responsable de la mise en oeuvre de l'accord de paix.

Contexte

En 1999, il est devenu clair que personne ne domine dans ce que l'on appelle maintenant la "Première Guerre Mondiale" de l'Afrique. L'Angola, le Zimbabwe et la Namibie ont déployé des troupes en territoire congolais à la mi 98, en soutien au Président Kabila, dont la prise de pouvoir était menacée par l'offensive du mouvement rebelle Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD), soutenue par l'Ouganda et le Rwanda. Les autres pays à être entrés dans le conflit sont le Burundi, le Tchad et le Soudan. Après des mois de négociations tortueuses, l'accord de Lusaka a finalement été signé, le 31 août 1999. Ainsi a démarré une paix théorique, bien que les combats aient continué, y compris entre des pays auparavant alliés, l'Ouganda et le Rwanda. L'accord de Lusaka prévoyait l'arrêt de l'utilisation des mines et le déminage, mais de nouvelles mines ont été posées.¹ La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la République Démocratique du Congo (MONUC) a été mandatée par la Résolution du Conseil de Sécurité n°1291 (2000) pour définir un plan d'action pour la mise en oeuvre globale de l'accord de Lusaka. Cela inclut l'étude et l'action contre les mines et les engins non explosés.²

Politique d'Interdiction des Mines

La RDC n'a pas adhéré au Traité d'Interdiction des Mines (MBT). La République a voté en faveur de la résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies de décembre 1999 en soutien au Traité d'Interdiction des Mines, comme auparavant pour une résolution similaire en 1998. La RDC n'a fait aucune déclaration, ni assisté à des réunions diplomatiques, concernant les mines en 1999 ou 2000. L'Ambassadeur en exercice de la RDC au Kenya, Professeur Mugaruka Bin Mubibi, a déclaré à l'Observatoire des Mines que son gouvernement avait "des dossiers plus urgents à traiter."³ Il a également communiqué une liste des parties impliquées dans le conflit et dit "Demandez leur s'ils utilisent ou non des mines."

¹ Références demandées à Suliman

² La Résolution exige de la MONUC de "déployer des experts de la lutte contre les mines pour analyser l'étendue du problème des mines et des engins non explosés, coordonner le lancement d'activités de lutte contre les mines, développer un plan de lutte contre les mines, et réaliser des actions d'urgence, conformément à son mandat."

³ Entretien, Nairobi, 4 mai 2000.

La RDC ne fait pas partie de la Convention sur les Armes Conventionnelles et n'est pas non plus un membre de la Conférence sur le Désarmement.

La RDC ne produit pas de mines antipersonnel. Aucune information n'existe sur le transit de mines de ou vers la RDC.⁴ Aucun détail n'existe non plus quant à la taille et la composition du stock de mines antipersonnel en RDC.

Utilisation

Bien que l'utilisation de mines antipersonnel et antichar se soit poursuivie en 1999 et 2000, il est toujours impossible d'en identifier les responsables. Des accusations ont été portées non seulement contre les forces gouvernementales de Kabila et de l'opposition, le RCD, mais également contre les troupes du Rwanda, de l'Ouganda, du Zimbabwe et du Tchad. Les seules forces très impliquées dans le conflit à ne pas avoir été accusées sont celles de la Namibie et de l'Angola (qui paradoxalement admet utiliser des mines dans son propre pays). Toutes les parties ont nié avoir posé des mines au Congo.⁵ L'Ouganda et le Zimbabwe sont des Etats Parties du Traité d'Interdiction des Mines, le Rwanda a ratifié le Traité le 8 juin 2000 et deviendra un Etat Partie le 1er décembre 2000.

L'Observatoire des Mines insiste sur le fait que les informations quant à l'utilisation des mines en RDC sont parcellaires et peu fiables. Il est d'autant plus difficile dans un pays en guerre d'effectuer des recherches et de rendre compte des événements que les risques de fausses accusations et d'actions de désinformation, de la part de l'ensemble des différentes parties concernées, sont grands. Les incertitudes concernant les responsables de l'utilisation de mines antipersonnel en RDC existent depuis plus de deux ans maintenant. L'Observatoire des Mines pense que l'on a atteint le stade où les Etats Parties au Traité d'Interdiction des Mines devraient exiger des clarifications détaillées de la part de l'Ouganda, du Rwanda et du Zimbabwe, et de s'efforcer par tout autre moyen possible d'établir les faits quant à l'utilisation des mines dans la République Démocratique du Congo.

Des rapports fiables font état de champs de mines entourant les installations hydroélectriques du barrage d'Inga, dans et autour de la ville de Mbuji-Mayi et de l'aéroport d'Ikela. Des rapports non confirmés indiquent des champs de mines autour des zones de Bukavu et de Goma, à l'Est.⁶

Plus récemment, on a rapporté l'utilisation de mines en juin 2000 lors des hostilités entre le Rwanda et l'Ouganda pour la ville de Kisangani, tenue par les rebelles du RCD. Les informations indiquent que de nouvelles mines ont été posées, pendant les combats, autour de l'aéroport International de Bangoka et sur une section de la route Kisangani-Buta, connue sous le nom de Km 31. On a également mentionné des mines posées à Simi Simi et aux aéroports de Bunia et d'Ikela.⁷ Un certain nombre de zones ont été déclarées interdites du fait des mines.⁸

⁴ Dans une anecdote racontée à l'Observatoire des Mines, un réfugié dans le camp de Mulengeza a échangé une lampe contre une mine proposée par un réfugié Hutu. Heureusement, il apporta la mine au responsable du camp. Entretien avec le père du réfugié, Byamungu Bebe Badesire, Nairobi, 26 mars 2000.

⁵ Entretiens téléphoniques avec des diplomates de la RDC, du Tchad, de la Namibie, de l'Ouganda et du Zimbabwe, New York, 28 juillet 2000.

⁶ Voir, "Rassemblement Régional", *Débat sur le déminage*, Institut Sud Africain des Affaires Internationales, 1-8 juillet 1999, p. 9.

⁷ Entretien avec BRZ International Ltd., Johannesburg, juin 2000. BRZ est une entreprise sud africaine de déminage qui a conduit une étude en RDC en 2000 et l'a décrite comme "gravement contaminée".

⁸ Entretien téléphonique avec des sources de l'ONU à Kisangani, 28 juillet 2000.

Selon les autorités municipales, environ dix personnes ont été tuées par des engins non explosés et des mines depuis que les hostilités ont cessé à Kisangani.⁹ Après les combats, le RCD rebelle a indiqué qu'il était nécessaire de déminer certaines parties de la ville de Kisangani.¹⁰ Concernant les responsables de l'utilisation des mines, un officiel des Nations Unies a déclaré à l'Observatoire des Mines que l'Ouganda et le Rwanda avaient tous deux utilisé des mines lors des combats pour Kisangani.¹¹

Les rebelles du RCD accusent les troupes rwandaises et ougandaises d'avoir laissé plus de 4000 mines antipersonnel dans la ville, mais indiquent qu'ils ont trouvé la majeure partie des mines près d'une ancienne base de l'armée ougandaise, sur la route de l'aéroport de Bangoka.¹²

L'Ouganda a accusé le Rwanda d'avoir miné le pont Tchopo dans Kisangani, bien qu'il ne semble pas s'agir de munitions interdites par le MBT (voir le rapport de l'Observatoire des Mines sur le Rwanda).¹³

Dans la région de Kisangani, en août 1999, des habitants de la zone de Bukavu, du village de Ngando, ont déclaré à l'Observatoire des Mines qu'ils pensaient que les soldats rwandais avaient posé une mine sur un chemin fréquemment utilisé par des hommes de la milice Interahamwe.¹⁴ Une vache déclencha la mine.

Le Rapport Annuel 1999 de l'Observatoire des Mines indique que la Namibie et le Zimbabwe ont tous deux accusé le Rwanda et l'Ouganda d'utiliser des mines en RDC, Rwanda et Ouganda étant alors alliés dans le conflit.¹⁵

Selon une source, on a rapporté que les troupes zimbabwéennes ont planté des champs de mines défensifs autour de Mbuji Maya alors qu'ils craignaient que la ville ne soit capturée par les rebelles en 1999.¹⁶ L'Observatoire des Mines n'a pas vu ces rapports. En juin 2000, la Campagne Namibienne pour l'Interdiction des Mines a été informée par des parents que deux soldats namibiens étaient morts en RDC après avoir marché sur des mines antipersonnel "amicales", que l'on suppose posées par des soldats zimbabwéens. *Le Rapport Annuel 1999 de l'Observatoire des Mines* indiquait qu'au Congo également en 1998, le Zimbabwe avait été accusé d'utiliser des mines.¹⁷

L'Observatoire des Mines a également obtenu des rapports selon lesquels les forces tchadiennes posaient des mines à Equatoria.¹⁸

Problème des mines

L'Observatoire des Mines a réalisé une étude informelle des mines présentes dans la région Est de la RDC, qui est probablement la plus minée du pays,¹⁹ et en a conclu que des mines

⁹ Entretien téléphonique avec des sources de l'ONU à Kisangani, 28 juillet 2000.

¹⁰ IRIN-CEA Mise à jour 973 pour les Grands Lacs, 24 juillet 2000.

¹¹ Entretien téléphonique avec des sources de l'ONU à Kisangani, 28 July 2000.

¹² " Les Rebelles dénombrent plus de 4 000 mines laissées à Kisangani," *AFP* (Kisangani), 21 juillet 2000, dans *FBIS*.

¹³ "Le Pont de Tchopo miné", *New Vision*, 19 juin 2000.

¹⁴ Entretien avec Bali Munenwa, Chibanda/Kaziba, 27 décembre 1999.

¹⁵ *Rapport Annuel 1999 de l'Observatoire des Mines*, pp.194-195.

¹⁶ Entretien avec un spécialiste de la RDC des renseignements américains, Londres, 23 juin 2000. L'Académicien français Gerard Prunier a également soutenu que les Zimbabwéens avaient posé des mines autour de Mbuji Maya

[CHECK EJ SOURCE]

¹⁷ *Rapport Annuel 1999 de l'Observatoire des Mines*, pp.194-195.

¹⁸ Entretien avec un spécialiste de la RDC des renseignements américains, Londres, 23 juin 2000.

ont été posées dans et autour de plusieurs endroits tels que des marchés, des aéroports, des zones agricoles, des hôpitaux, des chemins, des routes et des maisons.²⁰

Bien que Kisangani ait souffert des récents combats, ce n'est pas la seule région concernée. En avril 1999, on a trouvé une mine sur l'avenue Route D'Uvira, non loin du marché de Kadutu, à Bukavu. Des soldats Tutsi furent envoyés pour l'enlever.²¹

Dans la région du Kivu, l'Observatoire des Mines pense que les zones suivantes sont probablement minées : le long de la rivière Ruzizi sur la frontière rwandaise (ce qui inclut Nguba, Mushununu, Mumosho, Buhozi et Kasile); les Monts Ngomo sur la route Bukavu-Uvira, autour du marché de Mudaka, Karhale, Bunyakiri, Mwenga, Shabunda, Kaziba, et particulièrement dans les régions de Bumwe et de Ngando et sur la route de Kibumb à Goma.

Action contre les Mines

La MONUC a été mandatée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies pour définir un plan d'action permettant la mise en œuvre de l'Accord de Cessez-le-feu de Lusaka, ce qui comprend la gestion du problème des mines. En juillet 2000, l'UNMAS a dressé un plan d'action en trois phases pour la MONUC : (1) établir et évaluer l'étendue du problème des mines et des engins non explosés, initier les activités de sensibilisation aux mines et la liaison avec l'ensemble des acteurs concernés en RDC, (2) phase de consolidation : établir des bureaux régionaux, poursuivre le développement des actions d'urgence de lutte contre les mines afin d'assurer la sécurité au retour des IDP et des réfugiés et de favoriser la mobilité des troupes de la MONUC, et des organisations humanitaires dans le pays, (3) si possible et avant le départ de la MONUC, définir avec les autorités nationales un plan d'action de lutte contre les mines à moyen long terme. A ce stade, une Etude de Niveau 1 pourrait s'avérer nécessaire.²²

Dans son rapport sur la situation en juillet 2000, l'UNMAS note que :

"La situation générale, notamment pour les aspects politiques, militaires et sécuritaires, ne permet pas actuellement d'initier facilement une quelconque activité de lutte contre les mines.

- La liberté de mouvement n'est pas encore assurée, en particulier pour la MONUC, en zone de RDC contrôlée par le Gouvernement ainsi qu'en zone contrôlée par les rebelles,
- Les combats se poursuivent,
- La plupart des zones minées (mines et engins non explosés) sont sous contrôle militaire (RDC ou rébellion),
- Le planning de déploiement de la MONUC est changeant, le dernier en date prévoit la fin du déploiement pour septembre/octobre 2000,

Néanmoins, le premier officier en charge de la lutte contre les mines devrait être en poste à l'Etat major de la MONUC en août/septembre..."²³

En juin 2000, à la suite des combats entre l'Ouganda et le Rwanda, le RCD rebelle a indiqué vouloir déminer une partie de la ville de Kisangani. Le Premier Vice-président du RCD, Jean-Pierre Ondekane, aurait dit "Nous faisons de notre mieux en demandant aux agences humanitaires d'intervenir et de nous soutenir dans nos efforts de déminage afin de garantir la

¹⁹ Cette zone est appelée la zone détenue par les rebelles, et inclut le Sud et Nord Kivu, la région d'Uvira, la Province Orientale (anciennement Haut Zaïre) ainsi qu'une partie de la région du Katanga, allant jusqu'à Kalémie, Moba et Baraka. La zone comprend également le Shaba Nord.

²⁰ Entretien avec Bengehya de Héritiers de la justice, Nyawera, 23 décembre 1999.

²¹ Entretien avec Eliasa (un commerçant) à Walungu, 28 décembre 1999.

²² "Mise à jour sur la lutte contre les Mines en République Démocratique du Congo", UNMAS, 12 juillet 2000.

²³ Mise à jour de l'UNMAS, 12 juillet 2000.

sécurité de notre peuple."²⁴ Quelques mines ont été désamorçées, par exemple une mine antichar a été dégagée du Centre psychiatrique de l'Hôpital Général de Kisangani. Des opérations de déminage ont également eu lieu à Simi Simi et à l'aéroport de Bunia.

Victimes de mines et assistance aux survivants

Le pays comporte des hôpitaux et des centres de soin, bien que pauvrement équipés et en nombre insuffisant. La situation a empiré avec la guerre. Pendant la période d'urgence, le CICR a établi des postes de premiers secours dans la région de Bukavu.²⁵

A Kisangani, les victimes de mines sont traitées à la Clinique de l'Université, l'Hôpital Général ou le Centre Simana pour les Handicapés physiques. Ces installations sont sous équipées et ne fournissent aucune assistance spécialisée aux victimes de mines.

A Bukavu existe un centre pour les handicapés physiques, mais les services sont extrêmement coûteux. Des centres similaires existent à Goma, Mabuji Maya, Kinshasa et Kisangani. Parmi toutes les victimes interrogées par l'Observatoire des Mines, seulement deux pouvaient payer leur appareillage.²⁶

Handicap International gère un programme à Kinshasa, et l'Eglise Catholique essaie de fournir un soutien psychologique aux handicapés.

Lors d'une étude de petite envergure, les chercheurs de l'Observatoire des Mines ont identifié quarante trois victimes de mines et d'engins explosés dans l'est de la RDC pour la période de 1995 à 1999. Dix sept sont morts. Sur les quarante trois, quatre étaient des enfants de moins de six ans, dont deux sont morts. Sur les trente neuf adultes, trente étaient des hommes (treize morts) et neuf des femmes (deux morts). Sept des victimes ont dû être amputées d'un membre.

²⁴ IRIN-CEA Mise à jour 973 pour les Grands Lacs, 24 juillet 2000.

²⁵ Recherches de l'Observatoire des Mines sur le Nord Est de la RDC, mai 2000.

²⁶ Visite au Centre Heri Kwetu, 29 décembre 1999.